

FICHE D'ÉVALUATION D'IMPACT MESURES LÉGISLATIVES, RÉGLEMENTAIRES ET AUTRES

⚠

La présente page interactive nécessite au minimum la version 8.1.3 d'Adobe Acrobat® Reader®. La dernière version d'Adobe Acrobat Reader pour tous systèmes (Windows®, Mac, etc.) est téléchargeable gratuitement sur le site de Adobe Systems Incorporated.

1. Coordonnées du projet

Intitulé du projet :	Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 17 décembre 2010 fixant les taux applicables en matière de droits d'accise autonomes sur les produits énergétiques					
Ministre initiateur :	Le Ministre des Finances					
Auteur(s):	Direction Fiscalité					
Téléphone :	Courriel:					
Objectif du projet :	Adaptation des droits d'accise dénommés "Taxe CO2" sur les produits énergétiques					
Autre(s) Ministère(s) / Organisme(s) / Commu (s) impliqué(e)(s) :	Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité ne					
Date:	24/09/2025					
2. Objectifs à valeur constitutionnelle						
Le projet contribue-t-	il à la réalisation des objectifs à valeur constitutionnelle ? 🗵 Oui 🔲 Non					
Dans l'affirmative, veuillez sélectionner les objectifs concernés et veuillez fournir une brève explication dans la case «Remarques» indiquant en quoi cet ou ces objectifs sont réalisés :						
Garantir le droit au	travail et veiller à assurer l'exercice de ce droit					
Promouvoir le dialogue social						
Ueiller à ce que tout	e personne puisse vivre dignement et dispose d'un logement approprié					
Garantir la protection de l'environnement humain et naturel en œuvrant à l'établissement d'un équilibre durable entre la conservation de la nature, en particulier sa capacité de renouvellement, ainsi que la sauvegarde de la biodiversité, et satisfaction des besoins des générations présentes et futures						
🔀 S'engager à lutter contre le dérèglement climatique et œuvrer en faveur de la neutralité climatique						
Protéger le bien-être des animaux						
Garantir l'accès à la culture et le droit à l'épanouissement culturel						
Promouvoir la protection du patrimoine culturel						
Promouvoir la liberté de la recherche scientifique dans le respect des valeurs d'une société démocratique fondée sur les droits fondamentaux et les libertés publiques						
Remarques :						



3. Mieux légiférer

J. MIC	ux tegnerer								
1)	Chambre(s) professio	nnelle(s) à saisir / saisi(e)s pour avis ¹:							
Cha	Chambre d'agriculture								
⊠ Cha	Chambre de commerce								
Cha	ambre des métiers								
Cha	ambre des salariés								
Cha	ambre des fonctionnaire	s et employés publics							
¹ Veuillez	indiquer la/les Chambre(s) pr	ofessionnelle(s) saisie(s) du projet sous rubrique suite à son appro	bation	n par le Co	nseil de	gouvern	ement.		
2)	2) Autre(s) partie(s) prenante(s) (organismes divers, citoyens,) à saisir / saisi(e)s pour avis : U Oui 🔀 Non								
Si oui, l	aquelle / lesquelles :								
Remarc	ques / Observations :								
3)		on de directives européennes, ve, rien que la directive » est-il respecté ?		Oui		Non	× 1	N.a. ²	
Si non,	pourquoi ?								
4)	Destinataires du proj	et:							
- Ent	reprises / Professions lib	érales :	\times	Oui		Non			
- Cito	yens:			Oui	\boxtimes	Non			
- Adn	ninistrations :		\boxtimes	Oui		Non			
5)	(cà-d. des exemption	nall first » est-il respecté ? s ou dérogations sont-elles prévues suivant la /ou son secteur d'activité ?)		Oui		Non	× 1	N.a. ²	
Remarc	ques / Observations :								
6)	en supprimant ou e déclaration existant l'administration, en	-il à la simplification administrative, notamment n simplifiant des régimes d'autorisation et de s, en réduisant les délais de réponse de réduisant la charge administrative pour les améliorant la qualité des procédures ou de la	:	Oui		Non			
Remarc	ques / Observations :								
7)		stion contient-il des dispositions spécifiques ction des personnes à l'égard du traitement des personnel ?		Oui		Non	1	N.a. ²	
donnée	de quelle(s) v(s) et/ou stration(s) ?								

8)	Y a-t-il un besoin en fe concernée ?	ormation du personnel de l'administra	tion	U Oui	⊠ Non	∐ N.a. ²
Si oui, l	equel ?					
Remarc	ques / Observations :					
² N.a. : no	n applicable.					
4. Dig	italisation et do	nnées				
9)	_	d'adapter un système informatique vernment ou application back-office)		Oui	⊠ Non	
	quel est le délai sposer du nouveau e ?					
10)	Le projet tient-il com (priorisation de la vo	pte du principe « digital by default » ie numérique) ?		Oui	⊠ Non	
11)		démarche administrative qui nécessi lonnées à caractère personnel sur les a		☐ Oui ?	⊠ Non	
donnée peuven auprès admini	ces informations ou es à caractère personnel t-elles être obtenues d'une ou plusieurs strations mément au principe only» ?					
12)	Le projet envisage-t-i données ?	l la création ou l'adaptation d'une ban	que de	Oui	⊠ Non	
5. Éga	alité des chances	s (à remplir pour les projets de ré	èglements	grand-d	ucaux) ³	
13)	Le projet est-il:					
- pri	ncipalement centré sur l	'égalité des femmes et des hommes ?	Oui	⊠ No	on	
- pos	sitif en matière d'égalité	des femmes et des hommes ?	Oui	⊠ No	on	
	expliquez lle manière :					
- net	ıtre en matière d'égalité	des femmes et des hommes ?	⊠ Oui	□ No	on	
Si oui, e	expliquez pourquoi :	il n'y a pas de différence de traitement b	asé sur le ge	nre		
- nég	gatif en matière d'égalité	des femmes et des hommes ?	Oui	× No	on	
	expliquez lle manière :					
14)	Y a-t-il un impact fina	ncier différent sur les femmes et les ho	ommes ?	Oui	Non	☐ N.a. ²
	expliquez lle manière :					
³ Pour les	projets de loi, il convient de se	e référer au point 1 « Assurer une inclusion sociale	et une éducatio	n pour tous. » (du Nohaltegkeetsc	heck.

6. Projets nécessitant une notification auprès de la Commission européenne

15)	Directive « services » : Le projet introduit-il une exigence en matière d'établissement ou de prestation de services transfrontalière ?	Oui	☐ Non	⊠ N.a. ²		
Si oui, veuillez contacter le Ministère de l'Economie en suivant les démarches suivantes :						
https://meco.gouvernement.lu/fr/domaines-activites/politique-europeenne/notifications-directive-services.html						
16)	Directive « règles techniques » : Le projet introduit-il une exigence ou règlementation technique par rapport à un produit ou à un service de la société de l'information (domaine de la technologie et de l'information)?	Oui	☐ Non	⊠ N.a. ²		
Si oui, veuillez contacter l'ILNAS en suivant les démarches suivantes :						
https://portail-qualite.public.lu/content/dam/qualite/publications/normalisation/2017/ilnas-notification-infoflyer-web.pdf						